



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Cantines ASPP : beaucoup de « Com »...et dans nos assiettes ?

L'ASPP investit beaucoup dans sa communication, le décor et la signalétique de ses cantines mais l'offre de restauration subventionnée est loin de s'améliorer :

- Des quantités réduites ou irrégulières, des couverts pas toujours disponibles ;
- Un choix qui se réduit très rapidement, plat unique après 13h ;
- Des attentes parfois très longues, croque pouce obligatoire pour les collègues les plus éloigné.es ;
- Et toujours l'impossibilité pour des dizaines de milliers de collègues d'accéder aux cantines et donc à cette restauration subventionnée.

Avec l'inflation, le gel de la subvention de la Ville à l'ASPP de 2020 à 2025 a lourdement impacté la restauration collective :

- Un déficit en hausse (près de 600 000 euros en 2024, plus de 1 million en 2025) ;
- Des économies faites sur le dos des personnels de la Ville, une offre qui se dégrade ;
- Sans parler des conditions de travail des collègues (de droit privé) de l'ASPP (personnel débordé, couverts en nombre insuffisant...)
- Et côté « investissement » aucune création de nouvelle cantine, juste la rénovation de croque-pouces (une restauration plus rapide et plus chère).

Pour 2026 la Ville a faiblement augmenté sa subvention ASPP (l'équivalent de 3,3 euros par mois et par agent.e) pour compenser les surcoûts de fonctionnement (hausse des tarifs de l'énergie, de l'alimentation).

Après les élections municipales il y aura une nouvelle convention entre l'ASPP et la Ville.

Il faudra se battre pour :

- La **baisse des tarifs**, à commencer par les menus des croque-pouces ;
- **Un repas complet (entrée plat dessert) pour 5 euros (formule sociale) ;**
- Une **augmentation de la subvention** de la Ville à l'ASPP (**15%** dès cette année) calculée selon un pourcentage de la masse salariale et tenant compte de l'inflation (pour garantir un faible coût de la restauration) ;
- L'ouverture de **nouvelles cantines** pour rendre accessible un restaurant ASPP à moins de 15 minutes pour tous.tes ;
- Des **tickets restaurants ou des primes paniers** aux personnels qui ne peuvent pas bénéficier de la restauration collective (distance, horaires décalés, soirs et week-ends) ;
- Du **temps de trajet compté comme du temps de travail** pour pouvoir accéder aux cantines (dès à présent pour les collègues dont la santé limite la mobilité).

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU : 01 44 68 13 75 ou syndicat-supap-fsu@paris.fr